

Les loisirs et les vacances, des espaces éducatifs pour tous les enfants et les jeunes

Manifeste

L'éducation pour agir

PROJET ASSOCIATIF 2011-2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 18 JUIN 2011



Résistances éducatives

L'acte éducatif est politique, lorsque l'organisation concrète de l'accueil des enfants et des familles, en accueil de loisirs comme en séjour, s'appuie sur des valeurs de laïcité, de respect et de prise en compte des personnes dans le groupe, sur l'apprentissage du vivre ensemble.

Les Ceméa rendent hommage aux organisateurs qui ont accueilli et continuent de le faire, tous les enfants, y compris des enfants sans papiers en lien avec le réseau Education sans frontières.

Nous disons haut et fort : RESPECT, face au travail remarquable réalisé par vous, animateurs, directeurs volontaires et professionnels, au sein des équipes d'encadrement des Accueils collectifs de mineurs qui avez mis et mettez en place, au quotidien, dans les faits, un vivre ensemble émancipateur.

Nous soutenons sans hésitation les organisateurs, quel que soit leur statut, associatif, service vacances de comité d'entreprise ou collectivité locale, qui ont un projet politique, un projet éducatif affirmant et traduisant leur rejet de toutes les exclusions, de toutes les pratiques de ghettoisation, leur résistance aux pressions de tous les intégrismes.

Les Ceméa, en cette période où les pratiques d'amalgames et les logiques sécuritaires s'affirment, restent sur leurs positions et conceptions de mouvement d'éducation nouvelle et d'éducation populaire. Ils ne lâchent rien face aux attaques permanentes des valeurs auxquelles ils sont attachés.



■ Le projet éducatif des Ceméa formation BAFA-BAFD

Les formateurs, militants des Ceméa sont porteurs des valeurs du mouvement Ceméa. Chaque stagiaire est au cœur de sa propre activité, responsable de sa propre formation, partenaire de la formation des autres. Les programmes de formation sont construits en fonction des besoins de chaque stagiaire. Ceux-ci sont de fait associés à la conduite des formations des Ceméa.

Les formations des Ceméa s'appuient sur la prise de conscience de chaque stagiaire de ses propres possibilités physiques, manuelles, intellectuelles, sociales et de celles des autres. Cela se concrétise par une alternance de temps de formation théorique et pratique ou l'environnement et le milieu du stage, constituent des éléments fondateurs des démarches de formation.

La vie collective est une composante essentielle de la formation. Elle s'organise dans le respect de l'individu et du groupe dans son fonctionnement.



L'animation

L'animation s'inscrit bien dans une démarche d'éducation populaire, c'est-à-dire, travailler avec les personnes à la transformation de leurs situations et de leurs milieux. Les Ceméa militent pour une animation au service du développement des personnes et des groupes, centrée sur leurs prises de responsabilité.

Les objectifs généraux de la formation

Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs.
- Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Les objectifs pour la formation d'animateurs des Ceméa

Les Ceméa ajoutent aux objectifs ci-dessus, des objectifs qui illustrent leur engagement de mouvement d'éducation nouvelle :

- Susciter l'activité, l'organiser à partir des besoins et des projets des enfants et des jeunes.
- Construire sa propre conception du rôle de l'animateur.
- Savoir argumenter ses choix pédagogiques.
- Avoir une perception claire des Accueils Collectifs de Mineurs et d'en approcher les enjeux sociaux et culturels.
- Repérer les richesses de l'environnement et les exploiter, s'adapter aux contraintes.
- Mesurer son évolution au travers des étapes de la formation.

La direction

Les Ceméa conçoivent la direction des Accueils Collectifs de Mineurs comme la conduite d'une action éducative. Ils défendent la possibilité pour toute personne dans le cadre réglementaire d'assumer un engagement dans des fonctions de direction.

Pour les Ceméa diriger un Accueil Collectif de Mineurs c'est également, pour ceux qui le souhaitent, accéder à une forme de militantisme éducatif.

Les objectifs généraux de la formation

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif.
- Diriger les personnels.
- Assurer la gestion de l'accueil.
- Développer les partenariats et la communication.

Les objectifs des Ceméa au travers de toute la formation BAFA visent à aider chaque futur directeur à :

- Clarifier ses propres intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, de les communiquer et de les traduire en contenus.
- Construire sa propre conception du rôle de directeur et pouvoir argumenter ses choix.
- Repérer que ses actions ont des effets sur un milieu, un groupe, une personne.
- Situer son action éducative de directeur d'Accueils Collectifs de Mineurs dans le contexte économique et social.
- Acquérir, au plan méthodologique, des outils pour :
 - clarifier sa conception de la direction,
 - élaborer pour toute structure particulière de loisirs et de vacances, un projet pédagogique qui traduise, au plan des pratiques, les orientations du projet éducatif de l'organisateur,
 - être capable de gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers dans le sens du contrat passé avec l'organisateur,
 - associer l'ensemble des personnes de la structure et passer avec elles au stade de la mise en œuvre,
 - animer des équipes d'adultes et exercer un mode de direction qui permette à chaque membre de ces équipes de prendre part aux décisions qui sont de sa responsabilité, de participer à leur réalisation et à leur contrôle,
 - exercer auprès des animateurs une réelle fonction de formation, analyser ses expériences pratiques de direction,
 - clarifier le rôle du directeur vis à vis des personnels employés dans la structure, des familles, des enfants et des jeunes,
 - établir un bilan de formation.

« Les colos, c'est bon pour grandir ! » Etude sur les freins au départ en séjour collectif de vacances



Les Ceméa de Picardie ont réalisé cette étude pour le compte de la JPA Picardie en 2010-2011. Sur la base de constats sur le recul du nombre de départs en séjours collectifs de vacances et sur l'absence de volonté politique exprimée dans les territoires, les Ceméa ont réalisé une enquête qui s'appuie sur des questionnaires et des entretiens en direction des jeunes, des familles, des élus, des organisateurs, des financeurs.

La restitution en avril 2011 a incité les Ceméa à prolonger ce travail en engageant une expérimentation. Cette expérimentation tentera de mesurer comment, en mobilisant les acteurs, on peut initier des départs en vacances d'enfants et de jeunes. Dans cet espace, le souhait est de mettre en évidence des démarches et des outils pour aider les acteurs à lever tous les freins au départ. Parmi les leviers potentiels pour les organisateurs et les collectivités on peut citer :

- La définition d'une stratégie collective des organisateurs associatifs avec la mise en commun des moyens de communication, une meilleure répartition des offres sur les territoires et la mutualisation des moyens matériels.
- Le développement de partenariats sur les territoires ayant pour but un rapprochement entre les organisateurs et les structures locales de jeunesse (type accueil de loisirs sans hébergement / ALSH), une co-construction de séjours avec parents, enfants et acteurs de proximité (directeur de l'ALSH, animateurs, école) et l'intégration d'un ou plusieurs animateurs de l'ALSH dans les équipes d'encadrement des séjours collectifs de mineurs (SCV).

Pour les Ceméa de Picardie, c'est une contribution importante à la JPA régionale, qui mobilise les capacités d'expertise et d'analyse du mouvement Ceméa et qui le rapproche des organisateurs de vacances et de loisirs. Cette étude a obtenu le soutien du CDVA.

ANIMATION ET TERRITOIRE

Opération Vacances pour Tous, « À vos arts » aux Abymes, en Guadeloupe

En partenariat avec la ville des Abymes, il s'agissait de donner à un public, quel qu'il soit, la possibilité de s'exprimer à travers différents arts en maîtrisant les techniques. Ce projet avait également comme finalité de favoriser la communication et de générer du lien social.

L'objectif général de ce projet était d'amener les enfants et les jeunes à mieux s'approprier les livres, les œuvres littéraires, le relais livre de Chazeau, à partir de la découverte des textes de l'œuvre Phare à Palabres. Une rencontre avec l'auteur Max Jeanne, afin d'échanger sur l'œuvre, de déclamer quelques vers était au centre du projet. L'auteur a interprété quelques-uns de ses textes pendant le projet.

L'intérêt de cette rencontre réside dans le fait que cette action permet à un public divers de :

- Rencontrer un auteur Guadeloupéen et d'échanger avec lui.
- Sensibiliser la jeunesse au plaisir que procure la lecture, l'écriture, le dire.
- Mieux maîtriser la langue.
- S'inspirer d'une œuvre et la revisiter à leur manière, en valorisant l'artiste et son œuvre.
- Donner la possibilité de s'exprimer à travers diverses formes d'art et de mode d'expression.
- Insérer des animateurs sans emploi par la culture.

Ce projet a permis à 20 jeunes âgés de 8 à 21 ans de participer à un projet culturel alliant l'écriture, le slam, le chant et la danse autour de la découverte d'une œuvre littéraire. Ce projet s'est concrétisé à travers un spectacle alliant toutes les formes d'art précitées, dans divers tableaux unis par le thème de la mer, ainsi qu'un recueil de poèmes.

2010 EN CHIFFRES

Près de 21 000 animateurs et directeurs formés

En 2010, les Ceméa ont accueillis **20 835 stagiaires** en formation BAFA/BAFD. Ces formations s'inscrivent dans le cadre de la réglementation actuelle. Elles sont encadrées par les membres actifs des Ceméa, militants de l'éducation nouvelle. Ces stages sont des lieux de pratique de l'éducation nouvelle permettant d'accompagner de nombreux jeunes pour prendre des responsabilités et se préparer à l'encadrement des accueils collectifs de mineurs. Elles ont lieu **sur tout le territoire français de métropole et d'outre-mer**, ainsi qu'en Europe, pour les stages d'approfondissement BAFA « séjours à l'étranger et rencontres interculturelles ».

Plus précisément, les Ceméa ont accueilli **11 001 stagiaires** en formation générale BAFA dans **419 stages**, ce qui représente **87 188 journées/stagiaires**.

Les stages d'approfondissement BAFA ont accueilli 7 546 stagiaires sur 492 stages, pour un total de 46 810 journées/stagiaires.

Les formations BAFA ont accueilli **1 336 stagiaires** en formation générale et **952 stagiaires** en perfectionnement, sur respectivement 94 et 75 stages, ceci correspond à **12 057** et **5 673 journées/stagiaires**.

Pour des temps libérés émancipateurs



Placés au cœur de l'action et de la réflexion des Ceméa, les temps libérés sont aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de la société. Temps choisis ou temps contraints, temps de vacances et

de loisirs, temps d'émancipation et de découverte, les temps libérés peuvent être porteurs de valeurs positives pour l'ensemble de la société : valeurs de liberté, de construction de la personne, de projets collectifs et de citoyenneté active. L'augmentation des temps libérés génère de nouvelles activités, de nouveaux métiers et rend possible de nouveaux engagements. Ils sont pour beaucoup des temps où les inégalités s'aggravent, où les ghettos se renforcent entre ceux qui partent et les autres. Ils sont aussi un espace de marchandisation des loisirs, d'hyperconsommation, de formatage des pratiques et des esprits, avec une standardisation du comportement et des modes de vie. Dans ce contexte, les Ceméa ont la volonté d'amplifier leur influence et leur présence sur le terrain pour participer à la construction d'une société où les temps libérés ne seront pas que des temps de réparation, mais seront des temps d'épanouissement, d'émancipation, d'éducation de tous.



■ Le contrat d'engagement éducatif : des enjeux très importants

L'engagement volontaire dans l'encadrement des accueils collectifs de mineurs est cadré depuis juillet 2006 par un dispositif, le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE), qui s'inscrit dans le cadre du titre II de la loi sur le volontariat associatif (2006).

Il est aujourd'hui fragilisé parce que le CEE est remis en cause, ou plus exactement, sa conformité à la directive européenne sur les droits des salariés et les aménagements du temps de travail. Le CEE, s'il avait permis de sécuriser le secteur des ACM en 2006, n'avait pas satisfait les Ceméa au plan politique, du fait de son statut juridique, le rattachant dans l'esprit au volontariat et à l'engagement éducatif, et dans les faits, au salariat avec le rattachement au code du travail. Cette double logique, et le rattachement au code du travail ont montré aujourd'hui leurs limites, tant au plan de la sécurisation du dispositif que sur le fond. En effet, le sens et les logiques de l'animation volontaire dans les ACM ne peuvent pas être pris en compte dans le cadre du code du travail. Elles le peuvent, par contre, dans un cadre défini, relever d'une forme de volontariat, cette forme d'engagement dans la société étant reconnu et valorisé par ailleurs.

Rappel des faits

Un recours auprès du Conseil d'Etat du syndicat Isère Solidaire demandait l'annulation du décret d'application de la loi créant le CEE. Il s'appuyait sur le fait que ce décret serait non conforme à la directive communautaire sur le temps de repos minimum.

Ce recours est venu contredire les affirmations du gouvernement d'alors qui garantissait la sécurisation totale du dispositif et du décret vis-à-vis des directives européennes.

Au sein des différentes utilisations du CEE, ce sont donc prioritairement les séjours de vacances, mini camps qui sont atteints, liés aux temps de repos.

Quelques éléments de compréhension

La loi relative au CEE prévoit une dérogation aux dispositions légales et réglementaires concernant les temps de repos, imposant un repos hebdomadaire minimum de 24h ; la directive prescrit, elle, des droits minimaux de repos journalier et hebdomadaire, respectivement de 11 et 24 heures. Elle prévoit des dérogations possibles sous certaines conditions.

La cour souligne que ces situations de dérogations sont soumises à l'octroi de période équivalente de repos compensateurs sauf en cas d'impossibilité liée à des éléments objectifs. Elle suppose que ces éléments objectifs existent (la nécessaire présence continue des mêmes animateurs auprès des enfants). Dans ce cas, elle impose aux Etats d'assurer une protection appropriée des travailleurs. La limite des 80 jours présentée par l'Etat français ne permet pas pour la cour européenne, de garantir la sécurité et la santé des travailleurs.

Ainsi, le décret ne serait donc pas en conformité avec le droit de l'Union Européenne.

Les Ceméa dans une mobilisation forte

Face à cette situation, depuis début novembre 2010, lorsque les Ceméa ont été informés de cet arrêt, ils ont contribué à la remobilisation de la plateforme pilotée par la JPA pour traiter cette question.

Elle s'est réunie une première fois fin décembre, ainsi que régulièrement en 2011. Il en ressort que, pour les organisations présentes (Ligue de l'Enseignement, UFCV, Ceméa, Francas, FOEVEN, UCPA, Léo Lagrange), la situation doit être traitée sur deux axes :

- Sur le court et moyen terme pour sécuriser les activités du secteur d'ici l'été 2011 au regard des délais de réponse du Conseil d'Etat, en trouvant une solution « technique » à court terme afin de sécuriser la situation des organisateurs d'ACM.

- Sur le moyen terme, d'un point de vue politique, il a été décidé d'élaborer un argumentaire politique, et de mettre au travail un projet de loi.



Pour un engagement volontaire des jeunes

La position des Ceméa

Le sens et l'apport éducatif des « colos » (centres de vacances et de loisirs) doivent être reconnus et pris en compte au même titre que leurs enjeux économiques et sociaux.

Les Accueils Collectifs de Mineurs et le contrat d'engagement éducatif ont fait l'objet cet été, de plusieurs articles, interviews, prises de position, déclarations, suite à l'arrêt de la cour européenne de justice d'octobre 2010. Celle-ci déclarait le contrat d'engagement éducatif (CEE) illégal au regard de la directive relative aux temps de repos minimum.

Les différentes prises de positions ont mis en avant les principaux enjeux de cette situation pour les vacances et les loisirs collectifs de mineurs : le risque de fragilisation et la mise en péril de ces espaces éducatifs par l'augmentation de leur coût, la baisse de l'accessibilité pour les familles.

Ces enjeux sont essentiels. Ils le sont aussi parce qu'ils sont indissociables d'un troisième, dont il a été fort peu question dans les médias.

C'est l'engagement volontaire de dizaines de milliers de jeunes, qui encadrent en toute conscience de leur engagement ces accueils depuis plus de cinquante ans, sur un temps limité durant l'année et en particulier pendant les vacances scolaires.

Il structure pourtant ce secteur des vacances collectives de mineurs, et constitue le socle du sens éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs. Il constitue souvent pour des jeunes une première expérience citoyenne et solidaire, intergénérationnelle, envers les enfants. C'est aussi un espace de prise de responsabilité reconnu par la société.

Il ne faut pas céder aux amalgames trop réducteurs entre cette animation volontaire et l'animation professionnelle. Il serait plus urgent et utile de dénoncer les dérives, les précarisations de professionnels de l'animation, que de jeter le doute et le discrédit sur le dispositif de cette animation volontaire qui est une forme d'engagement pour une partie de la jeunesse de notre pays.

Il ne faut pas non plus penser qu'il ne s'agit que d'un problème technique pouvant être résolu par des aménagements de textes réglementaires.

Le courage politique voudrait que l'on s'attelle à la juste reconnaissance de ce volontariat dans l'animation, aux côtés de professionnels formés et reconnus, aussi bien au niveau national qu'europpéen. Les Ceméa, avec leurs partenaires européens, mènent ce combat, notamment dans le cadre de l'année européenne du volontariat.

Dans ce contexte, la plateforme pour les Accueils Collectifs de Mineurs dont les CEMEA sont membres, milite pour qu'un projet de loi en ce sens soit mis au travail.

Les Ceméa seront attentifs aux annonces faites par le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, et prêts à participer aux groupes de travail dont il a été fait l'écho dans la presse.

■ Animation volontaire en Europe : vers un socle commun pour une grande mobilité des animateurs

La reconnaissance de l'animation volontaire et de l'encadrement d'actions éducatives par des non professionnels est un objectif partagé au sein de l'Europe. Chaque membre du collectif pour la reconnaissance d'une plateforme pour l'animation volontaire en Europe vit donc les mêmes enjeux avec des situations différentes, allant de l'existence de dispositifs de formation au plan régional ou national, jusqu'à l'absence de dispositif et de formation, reconnus pour l'animation des vacances et des loisirs collectifs de mineurs.

Les membres, dont les Ceméa, partagent l'importance de faire reconnaître le sens éducatif de l'animation dans l'éducation non formelle.

- Le collectif constate qu'aujourd'hui, il n'est pas possible pour des animateurs non professionnels de circuler d'un pays à l'autre en Europe, tout en étant reconnus dans leurs compétences. Les réalités des différents partenaires le montrent : la dimension éducative des actions de l'éducation non formelle et la qualification des animateurs ne sont pas assez reconnues.

- Le collectif pense qu'il est nécessaire de faciliter la circulation des animateurs en Europe afin de constituer un réseau et de contribuer à l'amélioration des pratiques éducatives.

A donc été monté en 2007, un projet européen sur ces enjeux : la construction d'une plate forme de principes et de valeurs pour les actions de formation des animateurs, dans le cadre du dispositif « Grundtvig », réunissant quatre pays, l'Italie, l'Espagne, la République Tchèque et la France.

2010 et 2011 représentent deux années charnières du projet

- Le collectif de partenaires a produit un état des lieux sur les besoins de reconnaissance des animateurs non professionnels agissant dans le cadre de l'éducation non formelle ; une capitalisation de l'expérience et de l'analyse renforçant les politiques régionales, nationales et européennes, une production de premiers outils éducatifs et pédagogiques.
- Cette plate forme a été expérimentée dans les différentes organisations du collectif et présentée aux instances européennes à Madrid, à Prague, à Paris à la maison de l'Europe et à la direction Jeunesse de la Direction Générale Éducation et Culture de la Commission Européenne.
- Un deuxième projet a démarré : la création d'un socle commun pour les pratiques pédagogiques des animateurs. En 2011, des militants des

Ceméa se sont mobilisés sur un séminaire européen qui a permis de poser le premier socle de ces pratiques autour de concepts clefs, tels que la vie quotidienne, la pédagogie de projet, l'activité, l'éducation inter-culturelle, etc.

- Convaincus de continuer cette démarche collective pour une reconnaissance de l'animation socio-éducative et de la place des adultes et des jeunes volontaires en Europe au niveau institutionnel, les Ceméa avec leurs partenaires européens ont déposé une demande de subvention auprès de la Commission Européenne, Direction générale Éducation et Culture pour un projet visant l'élargissement, le renforcement et la politisation de cette plate forme pour des acteurs de l'animation volontaire.

Trois objectifs opérationnels principaux

- Proposition à la Commission pour atteindre une directive européenne sur la reconnaissance de l'animation des non professionnels agissant dans l'éducation non formelle et dans l'animation socio-éducative plus particulièrement.

- Création d'un « Passeport européen pour des animateurs non professionnels ».

- Réalisation d'un « Mémento européen pour l'animateur en Europe » : une définition et des compétences clefs de l'animation volontaire (non professionnelle) en Europe.

Des projets éducatifs partagés

Plus de dix pays européens portent cette ambition dans cette plateforme commune pour l'animation dans le cadre de l'éducation non formelle.

- Les Ceméa pensent qu'il est effectivement indispensable de réaffirmer la valeur éducative spécifique de l'éducation non formelle. Elle n'est pas un supplément, un complément à l'éducation formelle et l'éducation informelle.

- Il est indispensable de faire reconnaître l'animation au sein de l'éducation non formelle, non pas comme une sous-activité, un passe-temps, mais comme une action éducative à part entière.

- L'animation dans ses différents statuts, volontaire - comme on l'appelle en France pour les encadrants titulaires du BAFA et du BAFD - ou professionnelle, doit être validée comme une véritable activité, un métier qui requiert une professionnalité et des compétences, quel que soit le statut.

Le cadre commun et la plateforme réalisés dans ce projet européen global pourraient ainsi être le socle permettant à chaque jeune animateur d'exercer son engagement dans l'animation à l'échelle européenne, sans passer par une formation unique et normative, mais en reconnaissant des compétences construites sur un projet élaboré au plan européen.

L'année européenne du volontariat peut aider à valoriser cette forme d'engagement citoyen dans l'animation au sein de l'éducation non formelle au plan européen.

Un projet au cœur des politiques régionales, nationales et européennes

Ce projet répond à certains objectifs du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'Éducation et la Formation (2008), s'inscrit également dans les conclusions du Conseil sur le rôle de l'éducation et de la formation dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 (2011). Il poursuit certains axes forts des politiques nationales et régionales du collectif de partenaires en matière d'éducation pour adultes, à savoir :

- Faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et, de la mobilité des apprenants, une réalité : le projet du collectif souhaite une meilleure reconnaissance de l'éducation non formelle et à travers cela une reconnaissance de l'animation volontaire, afin de faciliter la circulation et la formation des animateurs volontaires.

- Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté : le projet promeut l'engagement volontaire, la participation et la citoyenneté. Il s'ouvre à un public large de jeunes et d'adultes, hommes et femmes, accessible à tous quel que soit l'âge ou le statut de la personne.

- Favoriser une participation accrue des adultes et jeunes adultes à l'éducation et à la formation : le projet souhaite favoriser l'accès à la formation des animateurs volontaires pour les adultes de tous âges.

- Promouvoir la mobilité pour tous dans des contextes d'apprentissages non formels, tels que l'animation socio-éducative : le projet s'inscrit totalement dans cette démarche puisqu'il promeut la mobilité des animateurs.

- Valoriser d'avantage les compétences et aptitudes acquises dans des contextes d'apprentissages non formels et informels : le projet est ici aussi au cœur de cet enjeu, puisqu'il vise la reconnaissance et la validation des acquis non professionnels.



■ 2010, mise en œuvre du nouveau projet partenarial avec la CNAF (2009/2012)

Accompagner l'autonomie des jeunes, soutenir leur engagement dans la prise de responsabilités sociales et éducatives

Les deux premiers objectifs sont liés aux modes d'action des Ceméa, les formations à l'animation volontaire (BAFA BAFD), leur environnement et outillage pédagogique et les actions directes sur le terrain des accueils collectifs de mineurs.

Le troisième objectif renvoie aux choix d'organisation interne des Ceméa, évaluables eux aussi, pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre des orientations, en particulier l'accompagnement du réseau sur les deux premiers objectifs, l'animation du mouvement, la formation des militants et la production de références pédagogiques.

Un point d'étape a été réalisé en juillet 2011 pour mesurer l'avancée du travail sur l'année 2010.

En voici les grandes lignes.

Axe 1. Accompagner la prise de responsabilité éducative et sociale des jeunes par le maintien de l'action des Ceméa au travers des formations BAFA – BAFD

• Ont été organisées 1070 sessions de formations BAFA/BAFD. Cela se situe dans le prévisionnel 2010, même si on constate une baisse d'environ 10 % de la formation BAFA, centrée sur quelques régions.

• L'environnement des formations BAFA/BAFD. L'accompagnement des organisateurs a pris des formes différentes selon les régions (week-ends, rencontres spécifiques, partenariats liés à des projets).

Des dossiers documentaires ont été réalisés et diffusés aux équipes de formateurs.

- Un dossier sur l'évaluation et la validation.

- Un dossier sur les responsabilités du formateur

• La formation annuelle des directeurs de stage. Elle s'est déroulée dans plusieurs régions. La formation nationale aura lieu en 2011.

• Les outils pédagogiques. Plusieurs outils pédagogiques spécifiques ont été initiés, réalisés en 2010 :

- Un DVD banques d'images pour les formateurs (ACM).

- Une plaquette d'engagement qualité des Ceméa pour le BAFA/BAFD.

- Une publication interne pour les formateurs.

• La contextualisation des ACM dans l'Espace Européen. En 2010, après trois ans de travail, les Ceméa ont finalisé une plate-forme pour l'animation volontaire en Europe. Sa présentation a été faite en janvier à la maison de l'Europe de Paris et en mars 2010, à la Direction Education et Culture de la Commission Européenne à Bruxelles.

- Elle rassemble les propositions élaborées avec dix partenaires européens pour la reconnaissance de l'animation volontaire en Europe, pour la mobilité des animateurs, pour la reconnaissance du volontariat dans l'animation. Elle propose la création d'un passeport européen pour les animateurs volontaires.

- Une journée d'étude a été organisée le 5 mars 2010 sur les rencontres européennes et internationales de jeunes. Elle a permis de finaliser des documents pédagogiques de référence pour les formateurs et les organisateurs.

• Etude nationale sur les réalités de pratiques des animateurs volontaires dans les ACM. Ce projet a été reporté en 2011/2012.

Axe 2. Agir sur les évolutions des accueils collectifs de mineurs et valoriser les actions conduites par les Ceméa sur le territoire en partenariat avec des organisateurs

Ont été définis avec le réseau Ceméa, les thèmes possibles au regard des réalités locales (types de séjours, d'accueils, formations expérimentales). Une dizaine de projet ont été engagés sur 2010/2011. Ils ont couvert les différentes formes d'accueils collectifs de mineurs et des expérimentations dans le domaine des formations BAFA.

Axe 3. Renforcer la tête de réseau des CEMEA sur ses missions d'animation du mouvement et d'accompagnement du réseau

• Amélioration de l'engagement qualité BAFA/BAFD par l'amélioration du site SAP.

- Création du site inscription, contacts en ligne.

- Mise à disposition d'un outil personnel pour les stagiaires – Classeur BAFA (septembre 2010).

• Organisation d'événements pédagogiques nationaux.

- 2010 a été une année de congrès pour les CEMEA qui a rassemblé plus de 700 militants.

Trois projets ont été mis en œuvre :

- Aurillac, mai 2010, journées d'étude sur les loisirs des ados (120 participants).

- Besançon : journée d'étude sur les séjours spécifiques, rencontres internationales européennes, du 5 mars 2010.

- Semaine d'Etude « AGIR », Bourges, décembre 2010. Elle a porté sur le sens de l'activité. Plusieurs thèmes ont été traités, activités manuelles et plastiques, environnement, activités scientifiques, activités sportives, lecture écriture, jeux dramatiques, langage de l'image et récit audiovisuel.

Les effets positifs et les freins rencontrés dans cette première année de mise en œuvre

Aspects positifs

- Amélioration de la qualité des actions.

- Renforcement de la vie pédagogique du mouvement Ceméa.

- Mobilisation du réseau.

- Renforcement des liens avec les partenaires.

- Perspectives nouvelles suite aux travaux liés à la formation des militants, à la vie pédagogique, à la recherche pédagogique (nouvelles formes d'animation du réseau).

Difficultés rencontrées

Elles sont de deux ordres.

• Technique

- La disponibilité des militants évolue dans sa forme (durées, longues périodes) donc les difficultés dans l'élaboration des calendriers de rencontres pédagogiques au plan national, interrégional, régional sont plus grandes.

- La formation des permanents régionaux est complexe à mettre en acte au regard de leurs disponibilités.

• Politique

- Le partage des enjeux politiques de différents dossiers n'est pas effectif, par exemple sur le volontariat et la spécificité éducative des Accueils Collectifs de Mineurs.

- La mise en place de partenariats au plan local avec de nouvelles CAF est une priorité pour 2012.

SAP, le service d'aide au placement des Ceméa



Depuis 2004, année d'ouverture du site internet d'aide au placement, sa fréquentation et son utilisation n'ont fait qu'augmenter.

En 2010, **5 143 animateurs** et directeurs ont réactivé ou créé leur compte sur le site et ont été en recherche de poste ou de stage pratique (4670 en 2009). En même temps le nombre d'organisateur étant inscrit et utilisant le site, est passé de 614 à 1004 en 2010.

Ces organisateurs ont déposé **1 497 annonces** pour un total de **4 939 postes** (en 2009 il y a eu 1229 annonces pour 3590 postes).

Ce site est un des moyens pour les Ceméa d'aider les stagiaires à trouver un poste ou un stage pratique. Il est un des moyens de l'engagement qualité des Ceméa dans les formations BAFA BAFD. C'est aussi un des moyens de répondre au critère d'accompagnement des stagiaires, dans le cadre de l'habilitation nationale à dispenser les formations BAFA BAFD.

Loisirs collectifs des adolescents, quels repères pour grandir ?



Les quatrième rencontres nationales Adolescents ont eu lieu comme tous les deux ans à Aurillac les 26-28 mai 2010. Elles étaient organisées en partenariat avec la **ville d'Aurillac**, et le réseau « Ados 15 ». 120 participants, professionnels d'animation et de jeunesse, ont travaillé à partir de deux conférences ouvertes au public, Jocelyn Lachance, INRS Montréal, Canada, sur « le backpacking, une errance positive » ; et Gilles Caire, Université de Poitiers, sur « Vacances et développement humain : recherche du bonheur versus compétitivité de l'industrie touristique ».

Quatre ateliers ont été ouverts : Itinérance ici et ailleurs, l'étranger-l'ailleurs-la découverte-la rencontre, les loisirs collectifs en milieu rural, les accueils de jeunes au quotidien.

Les actes de ces rencontres sont déjà réalisés et diffusés, et sont disponibles sur le site internet des Ceméa.

http://www.cemea.asso.fr/spip.php?rubrique710&var_mode=calcul



Un espace ouvert sur la ville



De nombreuses conditions ont été réunies afin de faire de l'accueil de loisirs, l'Escapade, un espace-temps de vacances qui réponde aux besoins des enfants et de leurs familles. Les locaux, ont été construits et pensés pour le public accueilli, intégrant à la fois des espaces dédiés aux activités spécifiques, des salles et des territoires intérieurs-extérieurs en direction des différentes tranches d'âge, des espaces d'accueil, de transition, de calme ou de mouvement. Les horaires et les modalités d'inscription sont en

cohérence avec les besoins des familles. Le projet porté par l'équipe composée de professionnels et de volontaires tient en la recherche permanente d'un équilibre entre activité autonome et propositions des adultes comme des enfants. Le travail engagé depuis plusieurs années sur les conditions nécessaires pour que l'enfant décide de son activité, circule librement, prenne part aux décisions et à l'organisation selon son âge, ses capacités et compétences, témoigne de la volonté de faire de ce lieu un espace éducatif et de réflexion pédagogique. Les parents aussi ont leur place.

Les moyens alloués à la structure sont à la hauteur de l'ambition : faire de l'Escapade un lieu ouvert sur la ville, un lieu de jeu, de liberté, de plaisir, de repos, de vacances. Un lieu où l'on apprend à vivre ensemble, où l'on est en relation, un lieu d'où l'on peut partir, un peu plus loin, vers un ailleurs qui soit l'occasion d'expériences d'aventures. Pour grandir.

Mélanie Lefèvre et Christophe Descamps
Les Cahiers de l'Animation n° 70

Action Parents Vacances en Languedoc-Roussillon

Cette action menée par les **Ceméa du Languedoc-Roussillon** est un soutien à la parentalité par le biais de l'accompagnement au départ en vacances en famille. Son but : aider les parents à découvrir ou redécouvrir leurs potentialités éducatives, prendre conscience et tenir compte des besoins de chacun. L'action a aussi l'objectif de contribuer à construire des espaces et des liens dans la relation familiale, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la cellule. Enfin, elle doit permettre la construction de repères nécessaires à l'exercice de leur rôle de parents.

Sur les 10 familles qui ont commencé l'action, 10 projets familiaux ont été montés et réservés en 2010 auprès de centres de vacances. Deux familles ont interrompu le projet, l'une car la maman a trouvé du travail et n'a pas pu se libérer pour le séjour déjà réservé, l'autre a dû renoncer au départ pour des raisons de santé d'un enfant juste avant le départ.



Les Ceméa de Polynésie très engagés dans l'organisation de l'accueil collectif de mineurs

Ils ont accueilli en 2010, 999 enfants et jeunes répartis dans 17 centres. La particularité polynésienne : 12 centres s'inscrivent en partenariat avec le Ministère de l'éducation local dans le cadre du programme des loisirs éducatifs en internat, ainsi 723 jeunes collégiens internes ont pu bénéficier de camps d'ados sur les périodes des petites vacances car ils ne peuvent rentrer dans leur atolls éloignés ; 3 sites dans l'archipel des Tuamotu, au cœur du Pacifique.

Au programme : activités en relation avec le milieu (pêche, baignage, tressage, grands jeunes, veillées variées). Nouveauté cette année : favoriser le déplacement de 46 jeunes issus des atolls de Rangiroa et Makemo vers Tahiti, déplacements des jeunes de Manihi (Rangiroa).

Objectif : pour les plus jeunes, proposer des activités nouvelles, s'inscrire dans le rythme des vacances, sortir de l'internat... ; pour les plus âgés, découvrir de nouveaux horizons, permettre le brassage des jeunes qui vivent en vase clos.

Pourquoi proposer des activités physiques et sportives ?



Les activités physiques intègrent "l'autre" d'une manière spécifique. Dans toute pratique qui n'est pas solitaire, la motricité du pratiquant s'organise dans une interaction constante avec autrui. Sa présence entraîne un ajustement de chaque mouvement. Le pratiquant adapte ses gestes à ce qu'il voit, interprète ou anticipe des mouvements de l'autre. Le plus souvent sans parole, une forme particulière de communication se met en place pour obtenir la collaboration des partenaires et deviner les intentions des adversaires. Si les activités physiques sont porteuses de socialisation, c'est parce qu'elles engendrent des relations particulières (les communications motrices) qui traduisent une prise en compte de l'autre spécifique : dans et par le mouvement. Ces relations sont particulièrement intenses lors des activités de plein air. Pour passer un rapide en canoë, pour gravir un sommet en cordée, pour se déplacer dans une grotte, chacun a besoin de l'engagement de l'autre. La collaboration réussie entre pratiquants devient une nécessité absolue pour la pratique (voire pour la sécurité) de tous. On le voit, de telles relations ne sont pas de même nature que celles de la vie sociale habituelle.

Philippe Segrestan
Les Cahiers de l'Animation n° 71



Agir sur l'environnement musical et sonore

En novembre 2010, le secteur animation volontaire des Ceméa du Nord / Pas-de-Calais a organisé une journée autour de l'activité sonore et musicale, elle a regroupé une vingtaine de membres actifs de l'association. Ce temps privilégié fut l'occasion d'agir sur l'environnement musical et sonore, tout en réfléchissant à l'utilisation qui pourrait être faite en stage de formation à l'animation volontaire.

Il n'y avait pas besoin d'être musicien, mais juste d'avoir envie d'explorer la matière sonore de l'environnement, d'exploiter les possibilités du corps.

Ont été proposées deux portes d'entrée :

- La découverte de l'environnement sonore urbain et le traitement informatique du son qui peut en résulter.
- La construction d'instruments à l'aide de matériaux de récupération, leur utilisation au cours de jeux sonores ou de contes musicaux, et l'utilisation de la voix et du corps comme outil sonore et musical.

Ces deux groupes se sont retrouvés en fin de journée pour vivre un temps collectif de création sonore et musicale.



Education et intégration



« Il n'y a pas d'autre vrai savoir sur l'intégration qu'un savoir sur ses propres craintes », disait Tony Lainé.

Plutôt que d'intégration, parlons de l'accueil de l'autre qui nécessitera la mise en place d'un processus de changement du groupe. Pour accepter une autre logique de fonctionnement, il y a nécessité à renverser les logiques traditionnelles pour passer d'une normativité à une logique de l'invention, de la création et de la libre expression. Travailler la capacité d'un collectif à accepter l'inattendu. Parce que accepter l'inattendu participe de la posture d'accueillir l'étrangeté, la différence.

Pour une personne handicapée, enfant ou adulte, ce qui doit compter, ce n'est pas d'être comme tout le monde, ce n'est pas nier sa différence, mais la supporter, la porter et vivre en tant que sujet handicapé.

Dominique Besnard
Les Cahiers de l'Animation n° 72 – octobre 2010